



## Faire une donation sous curatelle

Par **yaelle\_old**, le **24/09/2007 à 17:06**

Voilà, la grand-mère de mon mari a une vieille maison paysanne, où elle habite dans une petite partie, elle est sous curatelle de niveau 2 et nous voulions qu'elle nous fasse une donation d'une partie de la maison pour faire des travaux et y habiter.

Malheureusement, comme elle est sous curatelle de niveau 2, la donation ne peut se faire aussi facilement, puisqu'elle ne peut décider seule.

Comment faire pour que cette donation puisse se faire et pour que nous puissions habiter dans une partie de cette maison.

Par **Jurigaby**, le **24/09/2007 à 17:36**

Disons qu'il vous faut tout simplement obtenir l'accord du curateur. Pour cela, vous devez prendre contact directement auprès de lui.